

DELIBERATION

**COMMUNE DE MARCILLY LE CHATEL,
SEANCE du 7 avril 2023 :**

Présents : GOUBY Thierry, DERUE MOLLE Odile, FORAISON Jacques, BOURSIER Adeline, COHAS Régine, ROCHIGNEUX Didier, JOUIN Nicolas, DUCHEZ Stéphane, GRANGE Jean-François,

Absents excusés : SEFERIAN Sandrine (pouvoir donné à O. MOLLE), DELHOMME Baptiste (pouvoir donné à R. COHAS) MASSACRIER Marie-Claude (pouvoir donné à S. DUCHEZ)

Absents : GARIN Maximilien, COMBE Emilie, GIBERT Marie-Anne.

Objet : Vote des taux des impôts locaux 2023

Monsieur le Maire rappelle que les taux des différentes taxes (taxe du foncier bâti, taxe du foncier non bâti et taxe habitation) doivent être votés et présente différents éléments afin d'étudier les taux d'imposition 2023.

Après étude de plusieurs simulations et divers débats, Monsieur Le Maire propose de ne pas augmenter les taux et de les laisser identiques à ceux de l'année dernière car l'inflation est déjà très importante ce qui augmente déjà les bases.

Après avoir ouï l'exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de voter les taux de référence suivants :

-

TFB : 25.40 % ; THNB : 39.49% TH : 5.69%

**Ont signé au registre tous les membres présents.
Copie certifiée conforme**

**Fait à MARCILLY LE CHATEL,
le 7 avril 2023
Le Maire
Thierry GOUBY**

**Le secrétaire de séance,
Régine COHAS**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201345-20230407-2023-047-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2023

Affichage : 18/04/2023

